

## Avantage en nature jamais pris. aucun repas prévu

Par Jrk2, le 15/03/2011 à 00:37

Bonjour,

Voici 2 ans que je travail dans un restaurant a plein temps. Tous les mois sur ma fiche de paye des avantage en nature apparaissent. Mais jamais il n y a de repas de prévu pour nous pauvre travailleur. Est ce un prejudice physique.

Par yurigeo, le 15/03/2011 à 18:23

Ces avantages apparaisent en déduction ou en crédit?

Par Jrk2, le 15/03/2011 à 18:39

Il me les crédite en brut et les débites en net

Par yurigeo, le 15/03/2011 à 18:49

Donc vous payez pour des repas que vous ne prenez pas? Soit il vous permet de manger, soit il arrete. Dans tous les cas il doit régulariser le passé.

## Par Jrk2, le 16/03/2011 à 14:48

Certainement, et j en reviens a ma question qui était "est ce un prejudice physique "comprenant que je travaillais pour un traiteur donc déchargement et chargement de camion, mise en place, service, trajet. mine de rien un petit travail de titan avec beaucoup de calorie brulées. Étant donnè que je travail depuis 2 ans en extra en temps complet SANS CONTRAT, donc je compte saisir les prudhomme pour requalification en cdi et a savoir si ce prejudice est acceptable ou pas.

Par **yurigeo**, le **16/03/2011** à **15:59** 

Demandez d'abord par LRAR au patron votre dû.